

# 205

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne**

Hebdomadaire romand  
No 205 30 novembre 1972  
Neuvième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 33 francs  
jusqu'à fin 1973: 40 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Gabrielle Antille  
Eric Baier  
Claude Bossy  
Jean-Daniel Delley  
Ruth Dreifuss  
René Duboux  
Jean-Pierre Ghelfi  
Pierre Liniger  
Serge Maret  
Gilbert Rist

## Pas de «non» à la prévoyance vieillesse!

Précédant la votation du 3 décembre sur la prévoyance vieillesse, la campagne aura été d'une rare confusion. On pourrait presque dire d'une confusion exemplaire: elle illustre bien les limites de la démocratie que nous vivons dans ce pays. Cela tient d'un côté à l'initiative constitutionnelle, qui devrait se limiter à poser un principe qu'une loi d'application ultérieure fera entrer dans la réalité quotidienne.

Dans ce sens, si le texte de l'initiative du Parti du Travail est à la fois trop précis (les niveaux des rentes) et trop démagogiquement vague (les riches paieront), il est normal que l'immense problème du financement soit laissé dans l'ombre. Il ne faut pas se cacher que ce problème sera difficile à résoudre et que les transformations du système fiscal qu'il implique ne trouveront pas, avant plusieurs années sans doute, la majorité politique pour les imposer. Que l'on songe aux décennies qu'il a fallu pour pouvoir légiférer dans le domaine de l'AVS!

De même, le contre-projet est rédigé en termes généraux. Et pourtant, ses tenants utilisent constamment à l'appui de leurs thèses un projet de loi qui, pour le moment, n'engage que la commission qui l'a élaboré. La confusion aura été savamment entretenue entre le contre-projet (sur lequel on votera), la 8<sup>e</sup> révision de l'AVS (qui est acquise quoi qu'il en soit) et ce contre-projet dont la portée risquerait encore d'être amoindrie.

De toute cette campagne se dégage l'idée que, quoi qu'il en soit, tout le monde dans ce pays est en faveur d'une extension de la prévoyance vieillesse.

Si on y croyait, on applaudirait à ce bel exemple d'unanimité.

La bataille opposant deux formules différentes, proposées à l'électeur par le Parti du Travail et le Conseil fédéral, fait rentrer dans l'ombre la vieille opposition, plus fondamentale, entre parti-

sans et adversaires de la prévoyance sociale. Ces derniers n'auront aucune peine à glisser dans l'urne un double «non». Et si à leurs voix venaient s'ajouter les «non» de ceux qui diront «oui» à l'un ou l'autre des termes de l'alternative? La victoire du double «non» n'est pas à exclure. Que signifierait cette issue du scrutin? Interprétée à coup sûr comme un refus à l'élargissement de la sécurité sociale, elle bloquerait, pour de longues années, toute amélioration substantielle de la situation des vieilles gens. Et elle rendrait improbable un succès de l'initiative socialiste qui pourrait ultérieurement être soumise au peuple: mollement défendue par les syndicats, attaquée à gauche pour son choix d'un 2<sup>e</sup> pilier et à droite pour sa volonté d'en donner le contrôle aux travailleurs.

A notre avis, pour introduire de la clarté dans ce débat, il s'agit d'abord de combattre les adversaires de la prévoyance vieillesse. Et cela ne peut se faire qu'en refusant de voter «non».

Ou, en d'autres termes, en votant «oui» à l'une des deux possibilités, et en s'abstenant quant à l'autre.

Il s'agit ensuite de préparer les batailles à venir. On peut renforcer le camp de l'initiative du PdT, pour, simplement, la faire aboutir; ou pour avancer, en désespoir de cause, le terme de la 9<sup>e</sup> révision de l'AVS; ou enfin pour exprimer une saine méfiance à l'égard des forces politiques habilitées à décider du mode de gestion des fonds du 2<sup>e</sup> pilier en cas de victoire du contre-projet. On peut aussi voter pour ce dernier et se préparer à défendre ensuite, ou à améliorer, les termes de la loi d'application.

La votation du 3 décembre est un moment de la longue construction d'une sécurité sociale. Il importe, dans l'attente des affrontements futurs, de redessiner des camps clairs. En refusant de voter «non».

## La communication sauvage et magique

*Depuis des millénaires les hommes gravent sur les pierres leurs désirs et leurs rêves. Dans les toilettes aussi, de Pompéï à Genève, où les inscriptions ne sont pas seulement scatologiques et sexuelles, mais aussi philosophiques et politiques.*

*Sur les panneaux et les écrans officiels, les surfaces monnayées que la publicité, la propagande et l'information remplissent de leurs images et de leurs signes éphémères. Mais plus les circuits de communication se multiplient et s'institutionnalisent, plus les possibilités d'expression paraissent limitées pour les individus et les groupes minoritaires.*

*Et ce n'est peut-être pas un hasard si, à Genève, depuis quelque temps, avant la manifestation du 9 novembre par exemple, les tracts ont proliféré, si des murs et des façades de bâtiments officiels sont devenus les lieux d'une communication sauvage, où les mots tracés hâtivement à la peinture rouge ou noire ressemblent à des formules magiques.*

*Voici un florilège de cette littérature sauvage :*

« Ne travaillez jamais »

« Enragez-vous »

« Culture = idéologie bourgeoise »

« Vive la révolution »

« La révolution des esprits »

« Y en a ras le bol »

« Baisez ne travail... » (opération sans doute interrompue brusquement)

« Petez-vous »

« Changeons la vie »

« A bas l'école »

« Tout le pouvoir au peuple »

« A bat les prof petit chefs adjudant »

« 9 novembre 1932 : 13 morts. 9 novembre 1972 : 18 h. place neuve »

« Venez tous à la manif antimilitariste »

## Les apprentis genevois à la recherche du temps libéré

« Monsieur le directeur,

» Par la présente, nous vous envoyons le texte d'une pétition revendiquant que pendant les vacances scolaires les heures de cours ne soient pas remplacées par le travail. Cette pétition est signée par plus de sept cents signatures dont nous vous faisons parvenir ci-joint les photocopies. Ces signatures demandent en outre que la direction des écoles professionnelles autorise une assemblée générale des apprentis pendant les heures de cours ou de travail... »

Cette pétition était reprise la semaine dernière par l'ensemble de la presse genevoise qui interrogeait à cette occasion les différents organismes intéressés : office de la formation professionnelle, directions d'école, syndicats patronaux.

Quelles sont les motivations des animateurs de ce mouvement ?

### Déjà l'an dernier

Déjà, l'an dernier à pareille époque, les apprentis faisaient la « une » des journaux par une action simultanée à l'Ecole de commerce (où sont dispensés les cours théoriques des apprentissages commerciaux) et à l'Ecole professionnelle pour l'industrie et l'artisanat. Les commerciaux, jusqu'alors peu touchés par la contestation, même corporatiste, rejoignaient les « manuels » pour demander une demi-journée de liberté qu'ils consacraient à une réflexion autonome.

A la même époque, l'OFIAMT rendait publiques les réformes en cours. Pas de réponse aux revendications ? Le nombre des années de cours théoriques était en général augmenté : l'essentiel du projet tenait dans la mise sur

pied d'un apprentissage différencié. La formule : un modèle amélioré (plus long) pour les candidats les plus doués, un modèle courant et une formation rapide ramenée à deux ans pour les moins capables.

En fait, les apprentis, qu'aucune consultation, aucune enquête, n'avaient associés à l'élaboration de ces modifications, les ressentent comme une fin de non recevoir. Outre leur complexité, elles aboutissent à une division de l'ensemble des apprentis en fonction des besoins de l'économie alors que leur premier objectif était l'obtention de temps libéré, réservé à leur formation.

### Tracts et journaux

A Genève, des groupes proches de l'extrême gauche constituée, ou distincts d'elle, s'organisent pour poursuivre la réflexion et la lutte. LUTA (lutte unitaire travailleurs et apprentis) édite « Le Pied », journal de ceux « qui en ont marre et qui luttent pour changer leurs conditions de vie et de travail » et publie « le livre noir de l'apprentissage » où sont consignés des témoignages individuels. La distribution d'un tract perturbe le bon déroulement de l'exposition où institutions officielles et patronat s'efforcent d'améliorer l'image de marque de l'apprentissage.

### La récolte des signatures

Après les vacances, l'action reprend avec une force renouvelée : le comité pour la diminution du temps de travail lance sa pétition, collecte les signatures principalement dans les écoles, mais aussi dans les bistrotts, les centres de

loisirs, et plus rarement, à cause des risques, dans les entreprises.

Simultanément, dans d'autres villes suisses, Bâle, Zürich, notamment, se déroule une action parallèle ; lors d'une réunion nationale, on fixe à Zürich les objectifs pour le premier mai : 800 francs de salaire mensuel — 6 semaines de vacances — 36 heures par semaine — une demi-journée de formation autonome — des lieux autonomes « où les apprentis et les jeunes travailleurs peuvent vivre librement hors de la triple surveillance des patrons, de l'école, de la famille ».

Ce qui caractérise en effet la situation de l'apprenti, c'est l'absence d'autonomie à tous les niveaux : à la contrainte familiale si souvent décrite dans les études sur les adolescents, s'ajoute une oppression économique particulièrement aiguë, un travail souvent rebutant, celui dont les autres ouvriers, les autres employés, ne veulent pas ; une rémunération manifestement insuffisante par rapport au travail fourni ; trop souvent, la médiocrité et le paternalisme de l'école couronne le tout.

Réagir ? les difficultés ne manquent pas aux apprentis. L'isolement tout d'abord : à quelques exceptions près, le nombre des apprentis par entreprise est faible. Les syndicats, qui devraient être leur défenseur naturel, leur témoignent peu d'intérêt. Enfin, leur statut est l'objet de discussions complexes entre trois parties prenantes : les patrons, l'Etat, les syndicats.

### A l'école ou à l'usine

En fait cependant, le patronat ne pourra pas longtemps rester insensible aux revendications qu'expriment les apprentis, même si aujourd'hui elles peuvent lui paraître utopiques. Il est impossible de rendre le statut de l'apprenti

plus attrayant sans s'attaquer au fossé qui sépare les jeunes selon qu'ils sont à l'école ou à l'usine. Dans les comparaisons « apprentis à 3-4 semaines de vacances ; étudiants : 12 semaines. Apprentis : 40-45 heures de travail ; collégiens : 32 heures » apparaît la plus importante revendication, celle du temps libéré. Seuls peuvent apprécier ce slogan à sa juste valeur ceux qui à quinze ans ont fait en une nuit le saut entre les dernières vacances d'écolier et la vie d'ouvrier. Les réactions positives de certains patrons « de pointe » en la matière sont révélatrices des améliorations possibles.

### Un processus important

Illusoire de réduire les différentes actions des groupes d'apprentis à des manifestations isolées de mécontentement, d'y voir seulement des résurgences corporatistes ! Ces manifestations s'inscrivent dans un processus de prise de conscience dont les conséquences sur la vie sociale doivent être suivies avec attention.

---

### Un écho croissant

Inutile également de proclamer, comme le font certains, que « les meneurs sont connus ». S'il est vrai que les militants ne sont pas très nombreux et qu'à côté d'une grande majorité d'apprentis se trouvent quelques étudiants, les analyses que diffusent ces groupes, les revendications et les mots d'ordre qu'ils lancent rencontrent un écho auprès d'un nombre croissant d'apprentis. Les discussions qui ont marqué la dernière campagne de signatures sont significatives à cet égard et les militants genevois qui l'ont menée en sont revenus sérieusement fortifiés dans leur analyse et leur volonté d'agir. Demain verra peut-être des mobilisations plus durables et plus massives.

## ACCORD AVEC LA CEE

### La suspicion

Le revirement de position de M. James Schwarzenbach sur l'accord de libre-échange avec la Communauté économique européenne a surpris. Il s'est justifié de deux manières : « seuls les imbéciles ne changent pas d'opinion » et « depuis dix ans que le Conseil fédéral nous ment, on ne peut plus lui faire confiance ».

La première explication est un peu courte pour un homme qui a montré tant de sens politique depuis quelques années. Nous pencherions plutôt pour l'hypothèse qu'il fait déjà figure de modéré dans son parti. N'est-ce pas le propre des mouvements extrémistes de ne cesser de se « radicaliser » jusqu'à la caricature ? Et après tout, autant que les opinions soient clairement exprimées. A défaut d'intelligence, on évitera ainsi des équivoques et des ambiguïtés.

### Le poison

La deuxième explication est à prendre plus au sérieux. Non pas qu'elle soit exacte. Mais parce qu'elle confirme une attitude, propre elle aussi à l'extrémisme : le discrédit des institutions. Chez les uns, c'est la démocratie formelle. Chez d'autres, la suspicion. Il n'y a pas pire poison pour le fonctionnement de la démocratie. Dès l'instant où la parole des gouvernements n'est plus admise, les rouages se grippent.

M. Schwarzenbach a commencé par laisser entendre qu'un « accord secret » avait été conclu avec la C.E.E. Le Conseil fédéral a démenti. Maintenant il cherche à généraliser. Ses troupes ne demandent qu'à le croire, pourvu qu'il leur jette une charogne à ronger.

La seule question est de savoir si cette punte restera entre nationalistes ou si elle peut donner naissance à quelque épidémie qui finirait par mettre la Suisse en quarantaine de l'Europe ?

# Investissements suisses en Afrique du Sud: les nouvelles fables de La Fontaine

*Le professeur (noir) Ntsanwisi, conseiller général du Ganzankulu — un bantoustan sud-africain, était l'hôte de l'Association Suisse-Afrique du Sud, à Zürich. Au cours de la réunion, il a réfuté les arguments de ceux qui préconisent le désengagement économique d'Afrique du Sud.*

*Le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM), à Genève, vient de publier un volumineux dossier qui fait le tour des relations politiques et*

*économiques entre la Suisse et l'Afrique du Sud et qui défend la thèse opposée : seules les pressions économiques peuvent venir à bout de l'apartheid<sup>1</sup>.*

*Ces deux informations voisinent dans la même colonne de la NZZ (21 nov. 1972, Morgenausg.). Le débat est ouvert. A priori, on est tenté de faire confiance à l'Africain qui habite le pays et sait de quoi il parle. Tandis que l'équipe genevoise...*

Supposons maintenant que l'on redistribue les rôles : un Noir sud-africain préconise le retrait des investissements, en présence de l'ambassadeur sud-africain en Suisse. Que risque-t-il ? Beaucoup, et peut-être la peine de mort. Dans ces conditions, il est hautement improbable que cette hypothèse se réalise. En revanche, imaginons que des Suisses décident d'investir en Afrique du Sud; ils seront alors en bonne compagnie (avec près de trente grandes entreprises suisses) et obtiendront la bénédiction du Département fédéral de l'économie publique.

## L'alibi bien connu

La thèse des investisseurs suisses est bien connue : les affaires économiques n'ont pas de contenu politique, elles sont d'une neutralité toute helvétique. De plus, comme chacun devrait le savoir, les apports de capitaux privés contribuent au développement. Investissez, prenez de la peine, ce sont les fonds qui manquent le moins : ainsi, la contribution suisse au maintien de l'apartheid s'élève à 1,3 milliard de francs.

La politique de Pretoria consiste à parquer la population noire (68 % des habitants) dans des « bantoustans » (13 % du territoire), en bordure

desquels les industriels obtiennent d'immenses avantages, notamment l'assurance de trouver une main-d'œuvre bon marché : Alusuisse, Nestlé, Saurer et Holderbank, entre autres, ont sauté sur l'occasion. En guise de remerciements, le premier ministre Vorster a inauguré en personne la fondrie d'Alusaf (Alusuisse) en saluant « ce nouveau lien entre la Suisse et l'Afrique du Sud ». Il est vrai qu'il est aussi allé visiter les nouvelles installations d'Hoffmann-La Roche près de Johannesburg, dont les investissements annuels s'élèvent à au moins 8 millions de francs. Notez que ces affaires n'ont rien de politique.

Pour développer un pays, il faut favoriser le transfert de technologie. Or, en Afrique du Sud, ce désir n'est pas réalisable, sauf peut-être dans les campagnes où Nestlé apprend aux paysans à produire plus de lait. Pourquoi ? Parce que la loi réserve certains emplois aux Blancs. Ainsi la Fédération horlogère a créé une école pour Noirs, près de Johannesburg (avec la collaboration du Ministère de l'enseignement bantou). Pour former des horlogers complets ? Nenni. Cela est réservé aux Blancs. Les Noirs se contenteront de réparer les montres importées de Suisse.

Au moins, on crée des emplois, on « distribue la richesse ». Sans doute. Mais à qui ? Les mines du groupe Anglo-Alpha (Holderbank) emploient près

de 4000 ouvriers (80 % de Noirs). 90 % des Africains gagnent moins de 47,50 fr. (10 Rands) par semaine. Ils logent dans des baraques (compounds) où ils payent un loyer. Chez Saurer, les Africains obtiennent un salaire moyen de 55 Rands par mois. Ce qui est dans la triste moyenne nationale. Or il faut au minimum 70 Rands (certains disent même 117 Rands) par mois pour faire survivre une famille africaine normale.

## Téléguider l'information

Les principaux responsables des entreprises (y compris les banques) se retrouvent dans le *Swiss-South African Committee* de Johannesburg. Pas pour jouer au yass. Mais pour téléguider l'information du Suisse moyen, empêcher qu'on ne lui présente une image défavorable du « pays des contrastes » et s'assurer que l'apartheid soit présentée conformément à l'idéologie de M. Vorster. Incroyable mais vrai.

## La poule aux œufs d'or

Au Palais fédéral, le DPF condamne (moralement) l'apartheid. Avec une vigueur raisonnable qui devrait être encouragée. Mais le Département de l'économie publique hausse les épaules. Il ne faut pas tuer la poule aux œufs d'or. Au sens propre du terme. Le métal jaune n'est-il pas écoulé à plus de 80 % par les gnomes zurichoïses ? A combien s'élèvent les bénéfiques rapatriés dans notre pays. On l'ignore. Mais leur transfert est libre. On peut les évaluer à 120 mio de francs par an. Pour éviter la double imposition fiscale on a donc conclu un traité spécial avec l'Afrique du Sud.

## Le diable et le COE

Nonobstant les réticences du DPF face au seul pays du monde où le racisme est légalisé, l'OFIAMT publie des documents qui encouragent

## Sonder l'insondable

A propos du procès qui s'est tenu contre dix-huit militants de la LMR, coupables d'avoir installé sur la cathédrale de Lausanne une banderole portant les mots : « Pour la victoire du FNL » et d'avoir ainsi violé le domicile du Seigneur, je me suis remémoré l'affaire de ce collégien à qui l'on reprochait d'avoir pris la parole dans cette même cathédrale, lors de la cérémonie des promotions, pour tenir des propos plus ou moins contestataires.

Ce qui me frappe dans les deux cas, c'est qu'à ma connaissance tout au moins, personne ne semble avoir songé à demander l'avis du principal intéressé — je veux dire : de Dieu...

Soit qu'on estime connaître parfaitement cet avis — c'est l'hypothèse la plus favorable, qui laisse tout de même un peu perplexe, étant donné qu'en d'autres occasions, on n'a pas paru trop au clair sur Son point de vue...

Soit qu'on n'ait pas les moyens de Le consulter — et c'est déjà plus grave, car enfin, nous avons parmi nous un certain nombre de spécialistes, pasteurs et prêtres — aux services de qui on ne semble d'ailleurs pas avoir recouru — supposés capables de nous renseigner sur Ses intentions et volontés (et quant à moi, je paie plus volontiers des impôts pour entretenir des églises et rétribuer des ministres de l'Évangile que pour acquérir par exemple des avions militaires...). Soit enfin — c'est l'hypothèse la plus décourageante, aussi je ne la mentionne que par souci d'être complet — que personne ne Le prenne au sérieux ; que personne n'y croie — à moins qu'on ne L'imagine peut-être atteint de surdité ou délibérément silencieux...

Je serais curieux de savoir ce que vous en pensez...

J. C.

P.S. — Je possède une trisaïeule, dont la tradition familiale assure qu'elle mourut en voyant le

diable danser sur son pied de lit — parce qu'elle était « voltairienne » ! A date récente, le Malin semble s'en prendre à moi : Dans le numéro 201 de DP, j'avais parlé par erreur de 1839, date des lois sur la presse. J'ai rectifié (DP 203) : 1835, mais par une coquille typographique, c'est 1853 qui a été imprimé ! Je rectifie donc encore : les lois sur la presse sont de *mil huit-cent trente-cinq* (en toutes lettres, typo, svp ; et que l'on en finisse en effet ! Mea culpa du correcteur).

A ce propos, vous connaissez l'anecdote que raconte Gide ? Rosny aîné, exaspéré par les erreurs typographiques que faisaient ou laissaient passer les protes, écrivit un article vengeur qu'il intitula : « Mes coquilles ». Mais quelle ne fut pas son horreur en ouvrant son journal le lendemain, de découvrir que le prote avait laissé tomber le *q* de *coquilles*... !

## DP en décembre

Cheminée, souliers dans la cheminée, Père Noël, cadeaux. Nos lecteurs accepteront que nous nous épargnions le petit couplet bien troussé sur le thème : pensez aussi à notre Nouvel-An !

Il n'y a qu'une manière de dire les choses : nous comptons sur les abonnés anciens, sur leur fidélité, pour faire des abonnés nouveaux.

DP hebdo est resté en grande partie un journal d'« amateurs », rédigé bénévolement. Participez à notre entreprise, vous aussi.

En ce domaine, l'a b c, c'est l'a-b-onnement.

l'émigration blanche. Voilà pourquoi sept mille de nos compatriotes sont installés là-bas. Ils gagnent sûrement beaucoup d'argent, mais savez-vous que la vie n'est parfois pas drôle, en Afrique du Sud, même pour les Blancs ? L'OFIAMT ne le cache pas : « Au début, l'immigrant aura quelque peine à s'habituer à l'obligation d'observer strictement le repos dominical ». En effet, comme d'autres étaient nationaux et socialistes, les Sud-Africains blancs se réclament du « nationalisme chrétien ». Peut-être est-ce quelque petit diable qui a poussé le Conseil œcuménique des Églises à voter — à la quasi-unanimité — en août 1972 le retrait de ses fonds (et recommandé aux chrétiens de suivre cet exemple) des entreprises travaillant directement en Afrique du Sud...

Le débat est ouvert. Mais les Suisses n'y sont pas habitués. On préfère le silence, le secret. Tout comme le gouvernement sud-africain qui, depuis le 15 octobre, a décidé d'interdire l'entrée sur son territoire à ceux qui s'intéressent de trop près aux conditions d'emploi des Africains.

On reprochera à l'étude du CETIM des inexac- titudes, dans les chiffres, non dans les faits. Ce sera pour les entreprises une occasion de les rectifier, et pas seulement de récuser en bloc ce travail de véritable mise à jour. Le test sera intéressant.

### Sauver la face ?

Au-delà de ces questions de détail, la réalité subsiste : les entreprises suisses contribuent à maintenir le racisme sud-africain dont elles s'accommodent aisément. Le gouvernement, sans doute dépourvu de moyens pour empêcher cette situation, sauve la face moralement. Mais il fait plus que tolérer, il encourage. Le bon La Fontaine avait raison : « Selon que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. »

1 « Suisse-Afrique du Sud, Relations économiques et politiques », Centre Europe-Tiers Monde, 1218 Grand-Saconnex, 446 pages.

## L'agriculture, le fisc et la télévision

La télévision ne remplirait pas sa mission d'information si elle ne s'efforçait d'insérer dans ses programmes des émissions d'intérêt régional, local, ou touchant plus particulièrement certaines couches de la population. Dans ce sens, tout effort de décentralisation ou de diversification est le bienvenu. Des émissions comme « Carrefour » ou « Horizon » répondent à ce besoin, sans toujours atteindre malheureusement un niveau satisfaisant. Au sommaire de deux des dernières éditions hebdomadaires d'« Horizon » : l'imposition fiscale des agriculteurs. Une démonstration en deux volets, alourdis, surtout dans la première partie, par les images et les clichés les plus traditionnels : le monde agricole, modeste et campagnard, « pauvre et pudique » au dire de ses représentants, ployant sous les dettes et nettement écrasé par le fisc, contraint de se cramponner à ses derniers privilèges, le tout servi sur un fond d'évocations champêtres émouvantes. Contrepoids bienvenu tout de même, la présence de l'« opposition » incarnée en la circonstance par le jeune député socialiste fribourgeois Félicien Morel qui plaida la cause d'une imposition fiscale des paysans égalitaire et transparente.

Cette proposition, déjà évoquée dans ces colonnes, mérite un rappel : l'imposition devrait avoir lieu sur la base des recettes effectives d'exploitations agricoles-types, compte tenu de la valeur locative du logement, et de l'accroissement du bétail et des forêts. Des recettes ainsi déterminées devraient être déduits les frais directs d'exploitation. Certes, la méthode est envisageable et permettrait surtout d'éviter le recours à des normes d'appréciation des domaines et des superficies terriblement compliquées, mal connues et le plus souvent non publiées, comme c'était le cas jusqu'à maintenant à Fribourg.

Revenir sur le reste de l'émission, c'est finalement parcourir une suite d'interviews plus ou moins longues. On passait ainsi sans transition, sans réflexion ni commentaires, sans hiérarchie fermement indiquée, du président local de la section de l'Union suisse des paysans, au brillant président national de cette même organisation, le Dr Juri, pour revenir ensuite dans l'arrière-pays avec un paysan jurassien, sans oublier telle ou telle personnalité ou tel clocher du terroir !

Pourquoi n'avoir pas examiné plus à fond cette distinction essentielle soulignée par le Dr Juri, et reprise par Gilbert Conus, entre les paysans riches, disposant d'une exploitation rentable et prospère, et les petits agriculteurs qui réussissent à peine à nourrir leur famille ? La fiscalité ne doit pas écraser des paysans déjà condamnés par l'insuffisance des moyens de production à leur disposition. Elle doit au contraire s'attacher à toucher les notables, qui trop souvent d'ailleurs ont leur mot à dire (et quel mot !) dans les commissions d'investigation fiscale.

### Le seuil de rentabilité

Si l'on compare les surfaces agricoles moyennes courantes dans notre pays avec celles de nos voisins européens, nos exploitations apparaissent souvent comme petites et éparpillées. Dans cette matière, le problème essentiel est un problème de structure : ramener les superficies agricoles à un seuil de rentabilité. La marche vers l'égalité fiscale passe aussi par là.

## VALAIS

### Extension du législatif

Six communes valaisannes, Martigny, Sierre, Viège, Brigue, Naters et Massongex votaient les 18 et 19 novembre sur l'introduction d'un Conseil général. On connaît le résultat du vote : seul Martigny (1392 « oui », 1314 « non », 48 % de participation) a accepté cette délégation de pou-

voirs de l'assemblée primaire, les « non » l'ayant emporté ailleurs dans des proportions confortables.

L'enjeu de ces scrutins était d'importance. Il faut y revenir. La position des adversaires du projet : la mise sur pied d'un Conseil général enlève au peuple tous ses droits, affaiblit la démocratie directe. Or, en réalité, le peuple réuni en assemblée primaire n'a qu'un pouvoir : se prononcer sur les aliénations du patrimoine communal, les hypothèques et les emprunts. Les communes valaisannes sont dirigées par des Conseils communaux (5 à 11 membres) qui détiennent tous les pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire.

### Un embryon de pouvoir

En Valais, parmi les agglomérations importantes, seules Sion, Saint-Maurice et Monthey possèdent un pouvoir législatif distinct, ou plus précisément un embryon de législatif. En effet, l'article 97 de la Constitution cantonale stipule que « toute commune, dont la population est supérieure à 700 habitants, institue un Conseil général, si la majorité de l'assemblée primaire (le corps électoral, réd.) le décide ». Mais ce Conseil général ne détient pas les compétences d'un véritable législatif : il prend connaissance des budgets et comptes communaux qui ne deviennent définitifs qu'avec son approbation ; il prend connaissance de la gestion ; ses membres peuvent développer des postulats. C'est un maigre progrès par rapport au pouvoir de l'assemblée primaire.

Un progrès certes insuffisant, car le développement du canton et surtout des agglomérations urbaines implique l'existence d'un pouvoir législatif fort. Dans les grandes communes, l'image du peuple réuni sur la place pour décider de son avenir est révolu. Le peuple n'a jamais rien eu à décider et, actuellement, il ne se dérange même plus. Et la responsabilité des affaires publiques est trop lourde pour ne l'incomber qu'à une poignée de conseillers communaux. Les adversaires prétendaient également qu'un Conseil général aboutit fatalement à une « politisation » trop

grande de la commune. Mais, en fait, cette « politisation » est-elle plus néfaste que le règne sans partage de quelques familles, que les luttes tribales qu'ont connues et que connaissent encore certaines communes valaisannes ? L'instauration d'un Conseil général, c'est un peu de contrôle supplémentaire dans la vie communale.

C'est à l'organisation communale valaisanne qu'il faut maintenant s'attaquer. Vieille de 120 ans, elle ne répond plus aux besoins réels des collectivités locales.

## SOCIALISME

### A L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

## Redécouverte de Henri de Man

*Le temps fait son œuvre et permet de redécouvrir, sans que cela suscite trop de polémique, l'œuvre si originale du socialiste belge Henri de Man (1885-1953). La Faculté de droit de l'Université de Genève organisera un colloque sur cette œuvre en juin prochain et le choix des rapporteurs garantit l'enrichissement aux participants. Les thèmes prévus : La théorie des mobiles du socialisme et le dépassement du marxisme, Le planisme, théorie et pratique, La philosophie de l'histoire, de la culture et du droit.*

*Lors de la semaine même qui vit la distribution de l'invitation au colloque, le « Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles » prenait congé du professeur Allemann. Nous y avons trouvé cette phrase dans un article de M. Théo Chopard rappelant quelques souvenirs d'un prédécesseur de M. Allemann : « Pour moi, jeune socialiste qui s'était enthousiasmé pour le « Plan du Travail » d'un Hendrick de Man et pour son succédané helvétique, tout cela n'était pas très nouveau ».*

## VAUD

## Non, le Tribunal arbitral n'a pas donné raison à Cité Pont-des-Sauges SA

Dans une communication du 14 novembre 1972 au Conseil communal, la Municipalité a fait connaître la décision partielle rendue par le Tribunal arbitral. La presse d'information a cru comprendre que le Tribunal arbitral avait donné raison à Cité Pont-des-Sauges SA contre la Commune de Lausanne. C'est faux. C'est la Municipalité qui a donné raison à la société propriétaire.

En effet, le Tribunal arbitral constate que les revenus locatifs pour 1970 et 1971 sont conformes aux conventions passées entre Cité Pont-des-Sauges SA et la Commune de Lausanne. La Municipalité l'avait déjà dit, à trois reprises au moins : 1. Le 24 mars 1970, la Municipalité répond à une interpellation de la conseillère communale Mlle Marie-Louise Staehlin :

« Les hausses qui ont été notifiées par la société propriétaire en date du 17 novembre 1969 peuvent être jugées conformes aux conventions qui

ont été passées entre cette société et la Commune de Lausanne. »

2. Le 2 novembre 1970, la Direction des travaux écrit au comité des locataires du Pont-des-Sauges :

*Question du comité des locataires : La commune a-t-elle admis que la société propriétaire signifie aux locataires une hausse au 1er janvier 1970 ? Réponse de la Direction des travaux :*

« La Commune a admis cette hausse étant donné qu'elle est conforme aux conventions signées. »

3. Dans une lettre du 20 septembre 1972 de Me Piaget, conseil de Cité Pont-des-Sauges SA, on apprend que la Commune de Lausanne, dans son mémoire du 15 septembre 1972 au Tribunal arbitral déclare qu'elle « peut admettre pour 1970 et 1971 des charges effectives pour Fr. 2 675 476.25, qui doivent être compensées par un revenu locatif équivalent ». Or, la société prétend justifier, pour 1970, un revenu de Fr. 2 481 782.— et pour 1971, de Fr. 2 687 884.—.

Le Tribunal arbitral devait se prononcer sur d'éventuels litiges entre la Commune et la société propriétaire. On voit donc qu'à propos de la détermination du revenu locatif, il n'y avait aucun litige. C'est ce que le Tribunal arbitral s'est borné à constater.

## NEUCHÂTEL

## Mœurs radicales

« Domaine Public » s'était fait l'écho, ce printemps, de la campagne électorale neuchâteloise du parti radical. Accueil sur ses listes de collaborateurs de « Réaction », offensive dans le district du Locle où par « convention bourgeoise », le parti progressiste national avait pour mission de réunir les forces opposées à la gauche majoritaire, budget de propagande considérable. Pour la seule ville de Neuchâtel, le chiffre de cent mille francs avait été articulé.

Dans l'ensemble, le résultat fut radicalement décevant. Il semble qu'ils en aient tiré la conclusion

que ce sont les socialistes qui avaient gagné ces élections communales. L'offensive du chef-lieu fut même un fiasco, qui faillit coûter aux radicaux un siège à l'exécutif.

Le président local, du genre « jeune cadre dynamique », en éprouva une vive amertume. D'autres aussi, vraisemblablement, car pour fuir leurs foudres et renonçant ainsi à toute carrière politique neuchâteloise, il a préféré venir s'installer il y a peu à Lausanne.

Cette information a passé inaperçue. N'était-ce un récent communiqué de presse qui annonçait la nomination d'un nouveau président de section, personne ne se serait douté que notre bourgeoisie avait de telles mœurs !

## Berne à côté du sujet

Le statut du Jura est insatisfaisant. Il ne répond pas aux conditions que nous avons toujours estimées minimales pour sortir de l'impasse. Il faut les rappeler (pour le reste, une plus longue analyse du document bernois suivra dans ces colonnes).

Il ne semble pas que le scrutin d'autodétermination soit le moyen qui permette de trancher immédiatement le nœud gordien.

Tout d'abord, il opposera les Jurassiens entre eux. Ensuite, il suscitera les querelles juridiques que l'on sait sur la définition du droit de parti-

ciper au scrutin : les Jurassiens de l'extérieur voteront-ils ?

Dès lors, il faut chercher une solution démocratique qui, premièrement, renforce l'unité du Jura, qui, deuxièmement, ne suscite pas des affrontements juridiques.

Cette solution est l'élection par les Jurassiens de magistrats jouissant de compétences propres — déléguées par le Gouvernement bernois — dans le Jura même.

La condition minimale est de donner à des magistrats une représentativité jurassienne et de permettre aux Jurassiens de faire des premières expériences d'une véritable autonomie.

Faute de remplir cette condition minimale, le nouveau statut ne résout rien.

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Le nouvel « AZ »

La crise d'il y a quelques mois dans la presse socialiste, groupée sous le titre commun « AZ », a provoqué une transformation fort intéressante. Depuis le 20 novembre, les neuf « AZ » ont renoncé à une première page commune pour une page adaptée aux conditions locales ; le journal paraît cinq fois par semaine et publie, le vendredi, une édition enrichie d'un supplément hebdomadaire dont le premier numéro, le 24 novembre, était prometteur. Nous suivons avec attention cette mutation, d'autant plus qu'un accord vient d'être réalisé avec le seul quotidien resté hors de l'alliance, la « Tagwacht » de Berne. La publicité pourra être publiée dans les onze journaux, ce qui devrait permettre d'obtenir des contrats intéressants.

Rappelons les noms des différents AZ : Schaffhauser, Thurgauer, Ostschweizer, Winterthurer, Zürcher, Oberländer (Oberland zurichois), Solothurner et Abendzeitung AZ (Bâle) et AZ Freier Aargauer (Aarau).

*Quant à la « Weltwoche » (47) qui est toujours le seul hebdomadaire politique de Suisse alémanique, elle revient sur le problème du blocage des prix et des salaires sous le titre « Une bombe à retardement » et en précisant que la Suisse est sur la voie d'une politique dirigiste des revenus. Paul Klügl relève que la hausse record relevée au début de novembre sera probablement dépassée au début de décembre lorsqu'on connaîtra l'indice des prix à la consommation de fin novembre qui tiendra compte des hausses de loyers enregistrées ces six derniers mois. L'article fait le tour des possibilités à envisager pour lutter contre l'inflation. Voici la dernière phrase, qui est en fait la conclusion : « Le tictac de la bombe à retardement blocage des prix et des salaires retentit sans arrêt ».*

*Dans le même numéro, deux pages sont consacrées au vote sur l'accord avec les communautés économiques. Vingt-neuf questions permettent de faire son examen de conscience avant de voter. Le « score » de la « Weltwoche » : 14 conséquences positives, 1 conséquence négative (l'absence de droit de participation à Bruxelles) et 14 conséquences sans influence. Le journal est pour le « oui ».*

## TV : du travail bien fait

Une initiative constitutionnelle a été déposée l'an dernier, qui demande la décriminalisation de l'avortement. Une pétition de 180 000 signatures — « Oui à la vie, non à l'avortement » — lui a répondu immédiatement. (cf. DP 198). En Suisse la discussion est difficile sur ce sujet. Les tabous sont puissants, l'ignorance est grande. La confusion aussi, que certains entretiennent, entre les convictions individuelles et les normes juridiques d'un Etat pluraliste.

« Temps présent » a ouvert le dossier en images<sup>1</sup>. Excellamment. Dans ce débat, il n'y a pas que les principes que se jettent à la tête partisans de la liberté totale et conservateurs. Il y a les faits à ne pas oublier, à connaître surtout. La TV les a fait connaître, à travers des visages angoissés, des situations tragiques. Face à eux, il fallait aussi tenir compte des raisonnements du représentant de l'Eglise catholique, des explications de ce pétitionnaire sûr de lui. Sur un sujet aussi délicat, les nuances étaient données par la diversité même, par la vie.

La télévision a expliqué clairement les mécanismes administratifs à suivre. Elle a montré aussi que dans certains cantons ces mécanismes ne sont même pas en place. En pleine lumière, ici, le côté pile du fédéralisme helvétique. C'est le rôle de la télévision de décloisonner les réalités cantonales. Maintenant le citoyen sait ; le débat peut commencer. On n'a pas cherché à convaincre le télé-spectateur, on l'a tiré de sa quiétude pour contraindre sa liberté à repenser ses choix et ses jugements.

Une grande soirée pour « Temps présent ».

1 Télévision suisse romande, 23.11.72, 20 h. 30. Journaliste: Jean-Pierre Goretta; cameraman: Henri Rossier; preneur de son: Bernard Migy.